

Transition Énergétique

Les limites actuelles sous «l'éclairage» de l'éclipse

L'éclipse qui s'annonce ce vendredi 20 mars sur l'Europe mettra à l'épreuve l'ensemble de son système électrique. Si toutes les mesures semblent avoir été prévues par les gestionnaires de réseaux électriques pour éviter les coupures de courant, un risque potentiel existe, selon RTE.

Faiblesse de l'énergie intermittente

Ce vendredi l'éclipse plongera une partie du continent dans la pénombre durant quelques minutes. Ceci pourrait avoir un effet sur la production d'électricité de la plaque Europe et par voie de conséquence, du territoire national.

L'éclipse entraînera une diminution de la production photovoltaïque pouvant atteindre 2.000 mégawatts en France et 34.000 mégawatts en Europe, selon RTE. Dixit le gestionnaire du réseau de transport, «cette baisse brutale de la production photovoltaïque si elle n'est pas instantanément

compensée par d'autres moyens de production disponibles, pourrait faire peser un risque sur l'équilibre du réseau et entraîner alors des coupures d'électricité».

L'éclipse, un danger pour les yeux... Et pour la continuité de l'approvisionnement.

La construction du système électrique et l'insertion des énergies intermittentes (solaire, éolien) de façon dogmatique à marche forcée, montre que la position de FO sur une transition énergétique mixte équilibrée est sensée.

Un choix raisonné nationalement avec une cohérence politique de ce secteur au niveau européen montre l'importance d'avoir des énergies thermiques à flammes et nucléaires dans le mixte raisonné souhaité par FO¹. De même, il est fondamental de conserver les concessions hydrauliques dans le périmètre des entreprises historiques : l'énergie hydraulique étant vitale pour passer ce type d'aléas du fait de sa rapidité de réaction.

¹En France, notion peu réaliste d'avoir 50 % d'énergie nucléaire à l'horizon 2025, en corollaire avec les fermetures de centrales thermiques à flammes.

L'ensemble du système électrique national nécessite d'avoir les moyens humains (re-vendications par FO d'une réelle prise en compte de l'aspect social dans la transition énergétique) ainsi que des aspects financiers (maintenance et investissement) à hauteur des enjeux : la loi de transition énergétique aujourd'hui formulée ne le permet pas.

Votre correspondant FNEM-FO

Secrétariat Général

Tel : 01 44 16 86 22

Email : secretariat.general@fnem-fo.org